

## Séjour au Bénin d'une délégation d'opérateurs économiques sud-africains Pour la prospection du marché béninois

Dans le cadre du renforcement de la coopération entre le Bénin et la République sud-africaine, le ministre d'Etat chargé du Plan, de la Prospective et du Développement, Bruno Amoussou a tenu, hier dans son ministère, une séance de travail avec le groupe sud-africain VODACOM.

Par Pothin GNANVI

Lors de son séjour en avril 2004 en Afrique du Sud, le ministre d'Etat, Bruno Amoussou a présenté aux opérateurs sud-africains les potentialités économiques et les opportunités d'affaires qu'offre le Bénin.

L'ambassade du Bénin à Pretoria a aussi entrepris des démarches pour inciter les opérateurs économiques sud-africains à s'intéresser à notre pays. C'est ainsi que le Groupe VODACOM a dépêché au Bénin, une mission de prospection en vue de rencontrer les responsables des structures officielles du secteur de la communication.

Le Groupe VODACOM est établi en tant qu'opérateur de communication cellulaire en Afrique du Sud, au Mozambique, en Tanzanie et en République démocratique du Congo où il fournit tous les services liés au GSM.

Pour prospecter le marché béninois, la délégation sud-africaine conduite par Robert Gumede, président de Gijima Technologie a initié une série de rencontres avec les autorités béninoises et les opérateurs économiques.

### Echanges fructueux

Tout a commencé hier par la séance de travail avec le ministre d'Etat,



Le ministre d'Etat Bruno Amoussou en séance de travail avec les opérateurs économiques sud-africains

Bruno Amoussou. Cette séance de travail à laquelle ont également pris part, Davids Mazin, directeur financier du Groupe VODACOM, Roméo Kumalo, chef du marketing et des investissements, et l'ambassadeur du Bénin à Pretoria, Jean Pierre Edon a permis au ministre d'Etat d'échanger non seulement avec ce groupe sur les opportunités d'affaires, mais également sur le système politique béninois qui offre assez de sécurité aux investisseurs étrangers.

Cet environnement a même été fortement apprécié par Robert Gumede chef de la délégation sud-africaine qui, à la fin de cette séance de travail a révélé que la rencontre avec le ministre d'Etat lui permet déjà de penser que l'objectif de leur mission sera atteint. Cette séance a permis aux deux parties d'échanger sur les potentialités économiques, les opportunités d'affaires dans plusieurs domaines.

Appréciant toujours cette rencontre, Robert Gumede n'a pas manqué de rappeler que sa délégation

s'intéressera au développement des nouvelles technologies, à la réalisation d'un système électoral informatisé au Bénin et au renforcement du réseau routier béninois. Réseau routier qui aidera à renforcer les échanges entre le Bénin et les autres pays de la sous-région ouest-africaine.

### Visites de sites

C'est pourquoi à la fin de cette séance de travail, la délégation s'est rendue à Bell Bénin Communications et au ministère de la Communication et de la Promotion des Technologies nouvelles.

A Bell Bénin Communications (BBCOM), Salifou Issa, président directeur général de BBCOM, a encouragé les opérateurs sud-africains à conclure un solide partenariat avec sa société, quatrième réseau GSM dont le souci majeur est la couverture de tout le Bénin.

Pour le PDG Salifou Issa, le Bénin qui s'est engagé dans un vaste programme de réforme et de libéralisation du secteur des télécommunications et qui est un carrefour stratégique pour toute la sous-région ouest-africaine, doit être dotée de réseaux GSM performants et concurrentiels. Mais rien n'y fit. Il reste encore beaucoup à faire. Les perspectives d'évolution sont encore très favorables. Le marché béninois offre encore beaucoup de possibilités. C'est pour cette raison que Salifou Issa a fortement souhaité que le groupe sud-africain VODACOM s'associe, par le biais d'un partenariat avec BBCOM, à sa politique commerciale très agressive avec des tarifs très intéressants, pour doter le Bénin d'un réseau GSM performant et concurrentiel.

Au ministère de la Communication et de la Promotion des Technologies nouvelles, le ministre Gaston Zossou est revenu sur les potentialités et les opportunités d'affaires qu'offre le Bénin. Il a présenté aux Sud-africains l'environnement politique et économique très rassurant pour tout investisseur au Bénin. L'Etat a, selon lui, opté pour la libéralisation du secteur des télécommunications. A cet effet, un vaste programme de réforme est en cours. Il a aussi abordé la situation réglementaire des réseaux GSM qui exercent actuellement au Bénin. Il a par ailleurs décrit le marché béninois qui présente encore d'énormes potentialités.

Abordant le cas de l'OPT, l'un des opérateurs GSM, le ministre Gaston Zossou a précisé que cet office qui s'occupe du téléphone fixe, dispose d'un câble marin, un atout majeur pour l'extension de son réseau à tous les pays frontaliers. Cette délégation se rendra également à l'OPT, aux ministères de l'Industrie, et des Travaux publics pour s'enquérir des opportunités qu'offrent ces secteurs avant de définir les projets à réaliser.

## Guide pour le consommateur au Bénin Un outil de référence face aux biens et services offerts

La Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (LDCB) a rendu public un ouvrage intitulé « Guide du consommateur au Bénin ». La cérémonie de lancement a eu lieu, hier au siège de la Ligue à Godomey-Togoudo dans la commune d'Abomey-Calavi en présence des représentants d'institutions de l'Etat, des représentants de sociétés, entreprises et autres structures qui offrent des services aux consommateurs puis des journalistes.

Par Bruno SEWADE

Édité dans le cadre de la subvention de l'Etat aux associations de consommateurs, « Guide du consommateur au Bénin » selon le président de la LDCB, Romain A. Houéhou, se veut un support d'éducation des consommateurs afin de les rendre critiques face aux biens et services qui leur sont offerts. En effet, l'action de protection des intérêts ou de défense des droits du consommateur fait appel au respect par des entreprises industrielles et commerciales, des droits reconnus par les Nations Unies aux consommateurs d'une part, et d'autre part, l'exercice par le consommateur de ses responsabilités.

Cet ouvrage de 82 pages apporte dans sa première partie un éclairage sur la qualité des services de la restauration collective aux services de logement avec les composantes eau, électricité et téléphone en passant par la qualité des services de transport et la qualité des services de santé. Pour chaque secteur de service abordé, l'ouvrage rapporte des faits et propose des conduites à tenir en tant que consommateur.

Dans la dernière partie, « Guide du



Romain A. Houéhou

consommateur au Bénin » présente les droits du consommateur et ses responsabilités et les droits du patient.

L'ouvrage s'adresse à tous : hommes, femmes, enfants et adultes. Bref, tous les consommateurs à chaque fois que, pour satisfaire les besoins essentiels, ils effectuent des opérations d'achat de biens et services.

L'édition de cet ouvrage est pensée par la LDCB, une organisation de consommateurs créée en 1990 et qui a aujourd'hui à son actif, plusieurs réalisations dans le domaine de l'édition.

Après « les droits du consommateur en question » en 2002 ; « les OGM en question » en 2003 ; c'est « Guide du consommateur au Bénin » aujourd'hui. Cette dernière publication de la LDCB voudrait contribuer à l'éducation du consommateur au Bénin, où l'Etat s'affaiblit de plus en plus face à un marché de biens et de services de plus en plus douteux...

## Gestion de la subvention de l'Etat aux associations de consommateurs Les clarifications de Romain A. Houéhou

Le président de la Ligue de défense du consommateur au Bénin (LDCB), Romain A. Houéhou, président du comité de gestion de la subvention de l'Etat aux Associations de consommateurs pour le compte de l'année 2000, a profité du lancement du Guide du consommateur au Bénin, hier, pour apporter des clarifications au sujet de la gestion de cette subvention.

Par Bruno SEWADE

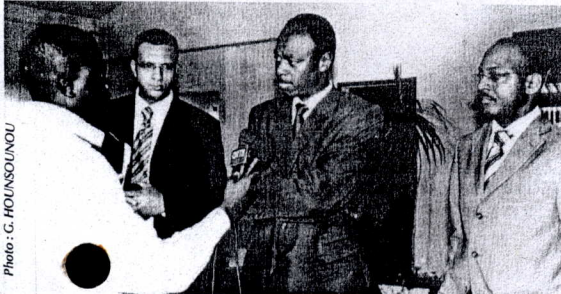
La gestion de la subvention de l'Etat aux associations de consommateurs continue de faire couler beaucoup d'encre et de salive. Le président de la LDCB, Romain A. Houéhou, président du comité de gestion de cette subvention ferait l'objet d'une assignation en justice par une association de consommateurs à cet effet.

En effet, suite à une crise sociale qui a amené les associations de consommateurs à lutter aux côtés des centrales syndicales, le gouvernement, dans son budget exercice 2000 a prévu une subvention à ces associations de consommateurs d'un montant de 30 millions de francs CFA. Une clé de répartition a été définie à cet effet par le décret n° 666-2000 du 29 décembre 2000. Cette clé de répartition définit cinq chapitres dont le renforcement des capacités du collectif des

associations de consommateurs pour un crédit de 5.500.000 F CFA, achat d'équipements aux associations pour 10.500.000, les actions de communication pour 10.500.000 ; la dotation aux associations fondatrices du collectif 2.000.000 et un fonds de fonctionnement du comité de gestion 1.500.000.

Romain Houéhou informe qu'avant cette subvention de l'Etat, les associations de consommateurs n'étaient qu'au nombre de quatre. Mais il a fallu l'annonce de cette subvention pour que le nombre passe à douze associations. Dans ces conditions, la répartition devient un casse-tête puisqu'il fallait partir sur des critères précis. Au total, onze associations ont été retenues et ont bénéficié du crédit relatif aux actions de communication avec chacun un chèque d'un montant de 954.545 F CFA. Quant aux équipements, neuf associations ont déjà bénéficié chacune d'une somme de plus de 800.000 F CFA.

Le crédit relatif au renforcement des capacités du collectif des Associations de consommateurs en cours de consommation dégage un solde de 3.826.000 F CFA tandis que chacune des associations fondatrices du collectif des associations de consommateurs (cinq associations) a reçu un chèque de 400.000 F CFA.



Le ministre de la Communication Gaston Zossou échangeant avec les opérateurs économiques sud-africains

## Frais de scolarité dans les écoles publiques Halte à la pagaille !

Les cours n'ont véritablement commencé dans les écoles publiques que lundi dernier. Et, déjà, dans les collèges, les professeurs montrent une certaine détermination pour rattraper le temps perdu. Mais, en même temps, une certaine pagaille semble s'installer en ce qui concerne les contributions scolaires.

Par Wilfried Léandre HOUNGBEDJI

Les élèves, heureux de pouvoir enfin suivre les cours, ont été néanmoins surpris de se voir déjà réclamer les contributions scolaires, sous peine d'être renvoyés d'ici à quelques jours. En effet, les responsables des collèges semblent vouloir aller vite en besogne dans le sens du recouvrement des contributions. Sinon, comment comprendre que, dès le premier jour de la reprise effective des cours - soit en fait le vrai jour de la rentrée -, l'on demande aux enfants de s'acquitter de leurs droits d'écolage ?

Les enseignants ont-ils oublié que la longue grève qu'ils ont observée, a semé la panique dans les rangs des parents d'élèves qui, dès lors, ne voulaient pas sortir de l'argent au risque de le perdre en cas d'année blanche ? Ils devraient plutôt s'atteler maintenant à redonner confiance à ces parents afin que rassurés, ils déboursent l'argent pour payer les droits d'écolage.

Par ailleurs, les montants des frais de scolarité sont fixés au prorata des besoins de chaque école. Ainsi peut-on expliquer les différences ostentatoires qui existent entre les contributions réclamées d'un collège à l'autre. Dans les classes d'examen particulièrement, des frais annexes dépassant parfois la contribution principale, sont exigés des élèves au motif qu'ils doivent suivre des travaux dirigés et faire des photocopies. En clair, une véritable pagaille dans la fixation des droits d'écolage à laquelle les autorités compétentes devront mettre fin au plus tôt.